



Grenoble, le 10 juillet 2023

La ZFE assouplie pour l'agglomération grenobloise : le Département se félicite

Suite aux annonces, aujourd'hui, du ministre de la Transition écologique sur l'assouplissement des restrictions de circulation dans les métropoles où les seuils de pollution ne sont pas dépassés, comme celle de Grenoble, le Département se félicite. Dans un avis adopté à une large majorité lors de la séance publique de novembre 2022, l'Assemblée départementale avait demandé le report de 3 ans de l'entrée en vigueur de la Zone à faibles émissions (ZFE) pour les véhicules particuliers dans la métropole de Grenoble. Le Gouvernement confirme cette position.

A l'issue d'un comité ministériel consacré aux Zones à faibles émissions (ZFE), le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, a annoncé que seules les métropoles encore concernées par des dépassements des seuils réglementaires pour le dioxyde d'azote devraient continuer à appliquer le calendrier de restrictions des ZFE, ce qui concerne, par exemple, la métropole de Lyon. En revanche, la métropole grenobloise n'est plus soumise à ce calendrier, selon le ministre, étant donné qu'elle est passée en-dessous de ces seuils de pollution et qu'elle a déjà appliqué l'interdiction de circulation des véhicules les plus anciens (non classés Crit'Air et Crit'Air 5) depuis le 7 juillet dernier.

La ZFE : oui, mais pas n'importe comment

Le Département se félicite de cette levée des restrictions. Les ZFE doivent effectivement servir à lutter contre la pollution de l'air émise par le trafic routier, sans devenir des zones à forte exclusion dans une période où la situation économique nationale impacte déjà fortement les ménages. Le desserrement de l'étau des ZFE va permettre de mettre en place des solutions de mobilité alternatives, réalistes, à la voiture, aujourd'hui encore trop peu développées, et de mieux définir les dispositifs d'accompagnement pour les habitants.

Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - claire.martin@isere.fr